

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2013

PRESENTS : M AUGEY, Maire, M RONCOLI, Mmes POMMAT, CATTANEO, Adjoint, Mme CABANNES, M. BLANCHARD, BONNAL, DUBAQUIER, LASSERRE, RAMOS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme RUIZ à M. RONCOLI ; M CASTAGNET à M. AUGEY ; Mme THOMAS à M. BONNAL ; M. GERARD à M. DUBAQUIER, M. MERINO à Mme POMMAT.

ABSENTS EXCUSES : M. BERNARD, Adjoint, Mmes BIRAGUE, BOISSY, M. BONNEMAZOU, Conseillers Municipaux.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant toute délibération, M. Pierre AUGEY, Maire a demandé l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur :

- ***L'attribution d'une subvention exceptionnelle – Départements sinistrés suite aux inondations du mois de juin 2013.***

Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en dernier.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2013-38 : Attribution marché à procédure adaptée pour rénovation de la salle des Fêtes de Fargues.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008 lui déléguant diverses attributions et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2013 l'aménagement thermique de la salle des fêtes dans le cadre de son plan d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission des travaux réunie le 21 juin dernier 2013, après avoir analysé les offres reçues en mairie avec le concours de Monsieur BILLA, Architecte et Maître d'œuvre, a retenu les marchés suivants :

Lot 1 : Climatisation – Société AEE33 – 33 700 MERIGNAC pour un montant de 60 199 € HT ;

Lot 2 : Isolation plafond – SARL GETTONI – 33190 LA REOLE pour un montant de 20 130 € HT ;

Lot 3 : Menuiseries – Société SOPEIM – 33490 SAINT MARTIN DE SESCAS pour un montant de 32 241 € HT ;

Lot 4 : Electricité - SARL LAPORTE – 33490 SAINT-MACAIRE pour un montant de 15 528 € HT.

Le montant global du marché pour la réhabilitation thermique de la Maison du Temps Libre s'élèverait donc à 128 098 € HT.

Le Conseil Municipal entérine les décisions prises lors de la Commission des travaux réunie le 21 juin 2013 et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier nécessaire à la passation d'un marché public à procédure adaptée pour la rénovation thermique de la salle des fêtes.

Délib. 2013- 39 : Rapports d'activités (eau – ordures ménagères) Syndicat Mixte du Sauternais.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Les rapports d'activités 2012 du Syndicat Mixte du Sauternais concernant l'eau et les ordures ménagères ont été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports d'activités 2012 du Syndicat Mixte du Sauternais concernant l'eau et les ordures ménagères.

Ces rapports sont tenus à la disposition de la population.

Délib. 2013- 40 : Rapport d'activités 2012 Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour l'année 2012.

Il rappelle les principales données de celui-ci.

La nouvelle station a reçu et traité journalièrement un volume moyen de 2.423 M3 d'eaux usées provenant des 3 communes formant la régie (Langon, Toulonne et Fargues) et également des communes du SIA de St.Macaire (pour les communes de Pian, St.Maixant, St.Macaire et Verdélais) ainsi que du SIAEPA de Castets (pour les communes de St.pardon, St.Pierre de Mons, Mazeres et Roaillan). Au total la régie du SIA FLT a traité 886.782 M3 d'eaux usées dont 545.929 pour elle seule et 193.018 M3 pour St.Macaire et 84.093M3 pour le SIAEPA de Castets en Dorthe pour lequel il traite en outre les boues des stations de Castets et de Coimères de capacité insuffisante pour être autonomes.

Le Syndicat a reçu 3.000M3 d'eaux usées en moins qu'en 2011, mais il a encore 60.000M3 d'eaux « parasites » (donc non facturées) qui arrivent dans les canalisations malgré les contrôles des mauvais branchements – notamment des eaux pluviales – qu'effectuent les agents du SIA FLT comme ceux des autres syndicats.

Le SIA traite également les matières de vidanges venant principalement des ANC (assainissement non collectif), soit 4102 M3 dont 821 M3 provenant des STEP de Castets et Coimères.

A la fin de cette année, le SPANC a terminé le contrôle de tous les ANC recensés par les mairies comme l'exigeait la loi sur l'eau (66 interventions) et lorsque les particuliers auront fait les travaux prescrits et si les réseaux sont étanches, plus une eau usée ne devrait polluer la nature.

Le réseau essentiellement « séparatif » (sauf un tronçon unitaire subsiste dans la ville de Langon et sera repris lors des travaux de rue) est de 86 kilomètres. Il achemine par 23 stations de refoulement les eaux usées à la station d'épuration. Le réseau en gravitaire est de 75 Kms et ceux en refoulement représentent 11 kms. 7 stations de refoulement sont sur Toulenne, 4 sur Fargues et 12 sur Langon.

Le nombre d'abonnés qui a progressé de 51 en 2012 représentent 5874 redevances dont 528 sur Fargues, 1175 sur Toulenne et 4171 sur Langon. Le nombre d'abonnés traités pour le SIAEPA de Castets est de 884 et pour le syndicat de St Macaire de 1969.

Outre les travaux des réparations et nouveaux branchements réalisés par le personnel, l'hydro cureur a effectué 345 interventions pour l'entretien des réseaux.

Les rejets sont très suivis par les analyses règlementaires de l'ARS et de la DDTM. 94 ont été effectuées en 2012 et deux substances de micropolluants (le chrome et le zinc) doivent faire l'objet d'une surveillance pérenne pour les 3 années à venir.

La régie fonctionne avec 3 agents administratifs et 8 agents techniques.

Le prix de revient du M3 d'eau assainie est (pour la référence nationale moyenne de 120M3/an) de 1,71€ TTC auquel s'ajoute la redevance pour modernisation des réseaux de collecte prélevée pour alimenter le fonds de subvention des agences de l'eau qui est de 0,22€/M3, soit au total 1,93€/M3 alors que le prix moyen en Gironde est de 2,56€/M3 (cf revue du CG 33 de Mars 2012) et le prix moyen en Adour Garonne (EP + EU) entre 2,87 et 4,33 € le M3 d'eau traitée. Donc cette régie fait bien la preuve de son efficacité et son compte administratif 2012 a pu dégager un excédent total de 548.642€, ce qui permet de pouvoir sereinement continuer à améliorer l'outil de travail avec l'extension des réseaux du collectif à finaliser et la construction du bâtiment d'exploitation.

Monsieur le Maire rappelle donc, que, la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le rapport d'activités 2012 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement a été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2012 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Ce rapport est tenu à la disposition de la population.

Délib. 2013-41 : Subvention exceptionnelle – inondations dans les départements de Haute Garonne et Hautes Pyrénées.

Quelques jours après les terribles inondations qui ont ravagé plusieurs communes des Départements des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne, les bilans font apparaître l'ampleur et la violence des intempéries qui les ont frappés. Du 17 au 20 juin dernier, les inondations et coulées de boues ont dévasté des villages entiers et, notamment, la commune de Saint-Béat (31). Dans cette situation chaotique, Monsieur le Maire propose de soutenir ces départements par le versement de deux subventions exceptionnelles comme indiqué ci-dessous :

- Un montant de 50 € par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Département de Haute Garonne
- Un montant de 50 € par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Département des Hautes Pyrénées.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux sinistrés par l'intermédiaire des Associations des Maires de Haute Garonne et des Hautes Pyrénées, deux subventions exceptionnelles de 50 € chacune.

La dépense sera prévue au budget primitif 2013 à l'article 6574.

QUESTIONS DIVERSES

- **COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE LANGON :** Monsieur le Maire fait le compte-rendu aux membres du Conseil Municipal de la dernière réunion de la Communauté des Communes du Pays de Langon, où il a été question, entre autres de la fusion des trois Communautés des Communes de Langon, Saint-Symphorien et Villandraut, au 1^{er} janvier 2014.
- **CONSEIL D'ECOLE :** Madame POMMAT, Maire-Adjoint déléguée aux affaires scolaires fait le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17 juin dernier. Pour la rentrée 2013, 187 enfants sont inscrits répartis en 8 niveaux. A compter de cette même rentrée scolaire, les nouveaux horaires de classe seront les suivants : 9 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h30, avec des aides pédagogiques proposées aux enfants le matin de 8 h 20 à 8 h 45. En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, elle sera mise en place à la rentrée 2014 afin d'élaborer un projet cohérent en collaboration avec les enseignants, l'association des parents d'élèves et les associations farguaises qui souhaiteront s'y associer. A cet effet, des réunions seront programmées avec toutes les personnes concernées dans le courant de l'année scolaire 2013/2014. A noter qu'il n'y aura pas de baisse des prestations déjà existantes (à savoir début de la garderie du matin à 7h45 et fin de la garderie du soir à 18h15). Un bilan des voyages scolaires et des activités (danse école, livre sur l'eau en collaboration avec les communes de Saint Pierre d'Aurillac et Tubas en Palestine) de l'école est aussi fait.

Quant au matériel informatique dans les classes, un état des lieux sera fait dans l'été, concernant le débit ADSL et l'état du matériel.

- **MARATHON DE SAUTERNES 2013** : Monsieur le Maire fait part du courrier qu'il a reçu de Monsieur Xavier PLANTY, Président de l'ODG Sauternes par lequel il remercie les bénévoles farguais venus nombreux participer à cette manifestation conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.